

Exportation et développement Canada

Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

Rapport de 2025



Table des matières

À propos du présent rapport	2
À propos d'EDC.....	3
Gouvernance et politiques.....	3
Profil de la chaîne d'approvisionnement.....	4
Processus de contrôle préalable.....	4
<i>Code de conduite</i>	4
<i>Politique d'approvisionnement</i>	5
<i>Code de conduite des fournisseurs</i>	5
Solution de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement	6
Formation et renforcement des capacités	6
Réparations et mesures correctives	6
Évaluation de notre efficacité.....	6
Perspectives	7
Approbation.....	7
Énoncé des limites	8

Notre engagement envers les droits de la personne

Exportation et développement Canada (EDC) s'engage à promouvoir et à protéger les droits de la personne dans l'ensemble de ses activités. Par nos actions et celles de nos clients, nous cherchons à améliorer les choses pour les populations. Nous reconnaissons l'importance d'éliminer le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et harmonisons nos pratiques avec les lois canadiennes et les normes internationales, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions de l'Organisation internationale du Travail. En 2025, EDC a continué de renforcer son approche en matière d'approvisionnement éthique et d'interactions avec les fournisseurs.



À propos du présent rapport

Le présent rapport remplit les obligations d'EDC en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la Loi) pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025. Il décrit les mesures prises en 2025 pour cerner, prévenir et atténuer les risques de travail forcé et de travail des enfants liés aux biens achetés par EDC.

À propos d'EDC

Depuis 1944, EDC offre aux entreprises canadiennes les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, réseaux de relations et solutions financières (prêts, placements en capitaux propres et assurances) – pour prospérer en toute confiance. Par l'entremise de ses solutions financières, EDC a appuyé des exportations, des investissements à l'étranger et des activités de développement du commerce d'une valeur de 135 milliards de dollars en 2025. Son siège social est situé à Ottawa, et elle emploie plus de 2 000 personnes réparties dans 16 bureaux au Canada et 25 représentations à l'étranger. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité, tout en veillant à ce que le commerce soit au service de la société et de la planète. EDC est une société d'État financièrement autonome, indépendante du gouvernement du Canada.

Gouvernance et politiques

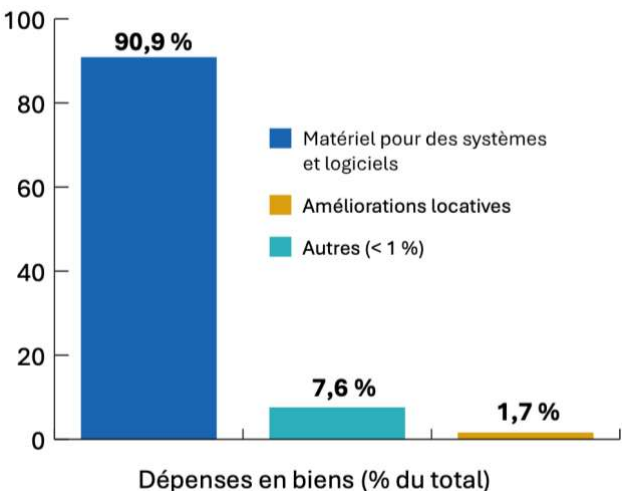
EDC relève du Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international. Son Conseil d'administration, dont les membres sont nommés par le gouvernement du Canada, gouverne la Société, et son équipe de la haute direction en dirige l'orientation stratégique. L'équipe de la haute direction supervise toutes les politiques opérationnelles qui sont approuvées par le Conseil d'administration, y compris celles qui sont liées aux droits de la personne, au travail et à l'approvisionnement.

Dans le document [Évaluation de l'importance relative de 2025](#), il a été réitéré que les droits de la personne et la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement demeurent des sujets d'intérêt pour EDC et ses parties prenantes.

La [Politique sur les droits de la personne](#) d'EDC énonce les principes et les engagements qui orientent notre approche relativement aux droits de la personne et au processus décisionnel interne visant les transactions que nous soutenons et les mesures que nous prenons, y compris l'approvisionnement en biens et en services. Outre cette politique, notre [Code de conduite](#), notre [Politique d'approvisionnement](#) et notre [Code de conduite des fournisseurs](#) définissent nos attentes à l'égard de nos fournisseurs.

Le premier vice-président, Expérience client et chef des services juridiques d'EDC est responsable de la supervision de la durabilité, de l'approvisionnement et de la gouvernance des fournisseurs d'entreprise.

Profil de la chaîne d'approvisionnement



EDC est un organisme offrant des services financiers et, à ce titre, elle ne fabrique ni n'importe aucun bien directement.

Notre approvisionnement en biens est axé sur la technologie et l'équipement de bureau. En 2025, nos achats de biens s'élevaient à 12,1 millions de dollars, soit une légère baisse comparativement à 2024, où ils s'élevaient à 12,8 millions de dollars. La majorité des biens achetés étaient du matériel pour des systèmes de TI et des logiciels. Bien que la plupart de nos fournisseurs soient basés au Canada, nous sommes conscients que des risques peuvent exister en amont dans notre chaîne d'approvisionnement.

En 2025, EDC a acheté une petite partie de ses biens par l'intermédiaire de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et de Services partagés Canada (SPC). Les deux organismes disposent de programmes visant à protéger les droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement.

Processus de contrôle préalable

EDC dispose d'un Code de conduite qui fixe des normes éthiques pour les employés, d'une Politique d'approvisionnement qui intègre des considérations relatives à la durabilité, et d'un Code de conduite des fournisseurs qui exige le respect des lois sur le travail et les droits de la personne et impose des clauses contractuelles visant à garantir l'application de ces normes.

Code de conduite

Le Code de conduite d'EDC énonce nos engagements en faveur des droits de la personne. Approuvé par le Conseil d'administration d'EDC, il s'applique aux employés permanents et contractuels. Tous les membres du Conseil d'administration et les employés d'EDC reçoivent une formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite.

[Politique d'approvisionnement](#)

La Politique encadre la collaboration avec les fournisseurs conformément aux pratiques de gestion du risque d'EDC. Nous appliquons cette politique au moyen de notre Ligne directrice en matière d'approvisionnement (interne), laquelle prévoit la prise en compte de facteurs relatifs à la durabilité dans le processus décisionnel, dont le respect des droits de la personne reconnus mondialement, ce qui comprend la mise en place d'environnements de travail sécuritaires et de conditions de travail équitables qui interdisent le travail forcé et le travail des enfants. Notre Politique d'approvisionnement est consultable sur notre site Web et est mise en œuvre au moyen d'un ensemble plus détaillé de directives internes qui régissent les activités d'approvisionnement et d'achat d'EDC.

[Code de conduite des fournisseurs](#)

EDC cherche à choisir des fournisseurs qui ont les mêmes valeurs qu'elle. Le Code de conduite des fournisseurs d'EDC énonce les attentes et les principes auxquels les fournisseurs doivent se conformer lorsqu'ils font affaire avec EDC, notamment en ce qui concerne les droits de la personne et les normes du travail. Comme le souligne le Code, il est interdit aux fournisseurs de recourir au travail forcé ou obligatoire, y compris toute forme de traite des personnes ou de travail involontaire. En outre, le Code exige des fournisseurs qu'ils respectent les lois applicables en matière de travail et de droits de la

personne dans les territoires où ils exercent leurs activités et, lorsque les lois ou règlements locaux ne garantissent pas une protection adéquate des droits de la personne, qu'ils appliquent le niveau de protection le plus élevé possible pour les travailleurs, y compris l'interdiction explicite de recourir au travail forcé et au travail des enfants.

Dans le cadre des processus d'intégration et de gouvernance des fournisseurs d'EDC, l'Équipe de la gouvernance des fournisseurs d'entreprise communique ces attentes aux fournisseurs et exige que ces derniers reconnaissent avoir pris connaissance du Code et s'engagent à s'y conformer. Une fois l'évaluation des risques inhérents terminée, les fournisseurs présentant un risque modérément élevé ou élevé doivent remplir un questionnaire d'évaluation des risques liés aux tiers avant l'établissement de toute relation. Ce questionnaire comprend une section sur l'environnement et les droits de la personne, qui contient des questions relatives au travail forcé et au travail des enfants. Les résultats de cette évaluation sont examinés par les fonctions de contrôle concernées et utilisés pour déterminer si des mesures supplémentaires d'atténuation des risques, des contrôles contractuels ou une acceptation du risque sont nécessaires avant d'aller plus loin.

Solution de gestion des risques liés à la chaîne d'approvisionnement

À la fin de l'année 2025, nous nous sommes abonnés à un service d'information afin d'améliorer notre compréhension des différents niveaux de notre chaîne d'approvisionnement et d'en assurer la traçabilité. EDC pourra ainsi trouver les fournisseurs de ses fournisseurs et analyser les secteurs, les industries et les emplacements des fournisseurs, ainsi que les régions d'origine des biens achetés et les matériaux utilisés, ce qui permettra d'améliorer les pratiques de contrôle préalable.

Formation et renforcement des capacités

En 2025, EDC a retenu les services d'un consultant externe pour fournir des formations sur les risques liés aux droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement à ses employés des équipes de l'Approvisionnement, de la Gestion des risques liés aux tiers et de la Gestion des risques environnementaux et sociaux. La formation demeure la pierre angulaire de la stratégie d'EDC en matière de contrôle préalable.

Réparations et mesures correctives

Au cours de la période du rapport, il n'y a eu aucun indicateur de travail forcé; par conséquent, aucune réparation ou mesure corrective n'a été entreprise. À l'avenir, nous utiliserons la solution de gestion des risques liés aux chaînes d'approvisionnement que nous nous sommes procurée à la fin de l'année 2025 pour détecter les atteintes potentielles aux droits de la personne et y réagir. Le cas échéant, nous soutiendrons les fournisseurs qui doivent prendre de telles mesures afin de répondre à nos attentes dans ce domaine. Tout manquement à cette obligation peut entraîner la résiliation du contrat.

Évaluation de notre efficacité

Les pratiques liées aux droits de la personne sont en constante évolution. C'est pourquoi EDC est à l'affût des tendances nationales et internationales dans ce domaine. En 2023, nous avons remanié et actualisé notre Code de conduite des fournisseurs afin d'apporter plus de clarté au message et aux définitions relatives au travail forcé et au travail des enfants. Par ailleurs, EDC continue de collaborer régulièrement avec d'autres sociétés d'État dans l'optique de mener à bien des analyses comparatives et de favoriser la mise en commun des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement.

Perspectives

EDC s'engage à respecter les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités, y compris dans les relations avec ses fournisseurs. Le présent rapport a été rédigé de concert avec les équipes d'EDC chargées de l'approvisionnement, de la gestion des risques liés aux tiers et de la durabilité.

Approbation



1^{er} mai 2026

Alison Nankivell

Présidente et chef de la direction,
Exportation et développement Canada

Énoncé des limites

Le présent rapport est préparé uniquement pour permettre à EDC de remplir ses obligations en vertu de la Loi pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Les déclarations prospectives sont assujetties à des risques et à des incertitudes qui pourraient entraîner des différences dans les résultats réels. Le rapport n'est destiné à aucune autre fin et nul ne doit s'y fier à quelque fin que ce soit, sauf en ce qui concerne la Loi. Le présent rapport contient des déclarations prospectives concernant des attentes et événements futurs, notamment des déclarations ayant trait aux objectifs, cibles et engagements d'EDC relativement à sa volonté de faire respecter les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités, par exemple dans les relations avec ses fournisseurs. EDC tient à préciser que l'exactitude de telles déclarations peut varier sous l'effet de plusieurs facteurs et aléas. Les résultats réels pourraient donc différer sensiblement des attentes, engagements et cibles d'EDC. EDC ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages découlant de l'utilisation du présent rapport ou des renseignements qu'il contient, sauf dans les cas prévus par la Loi.



